

Magny les Hameaux, le 22 Février 2017



**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Février 2017**

L'An deux mille dix-sept, le Lundi 20 Février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à Magny les Hameaux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **A DECIDE** d'émettre un avis défavorable sur le rapport définitif de la CLECT du 06/12/2016.
- **A PRIS ACTE** de la tenue du débat portant sur les orientations à retenir pour le budget 2017.
- **A AUTORISE** la création du dispositif « Déclics jeunes », en remplacement du dispositif de bourse aux projets jeunes.
- Les « déclics jeunes » se déclinent en 3 thématiques :
  - « Déclic Loisirs » pour les 16/21 ans. Nouvelle thématique  
Bourse individuelle ou collective d'un montant de 50 à 300 €
  - « Déclic sport et culture » pour les 16/25 ans.  
Bourse individuelle ou collective d'un montant de 100 à 400 €
  - « Déclic Solidaire » pour les 16/25 ans.  
Bourse individuelle ou collective d'un montant de 200 à 600 €

**ET A PREVU** chaque année, dans le cadre du Budget Primitif de la commune, un montant de dépenses correspondant au dispositif « Déclics jeunes ».

**ET A AUTORISE** la constitution d'un groupe d'attribution chargé d'étudier et d'attribuer les « Déclics jeunes ». Ce groupe sera composé comme suit :

- La Maire adjointe déléguée à la jeunesse
- La Maire adjointe déléguée au centre social, au CCAS et à la santé
- Le Maire adjoint délégué à la vie associative
- Le Maire adjoint délégué au sport et à la culture
- Le responsable du service jeunesse et citoyenneté

En fonction de la thématique des dossiers étudiés, seront associés à ces personnes, les élus et chefs de service du secteur concerné.

- **A DECIDE** des modifications de périmètres scolaires suivantes :

- Quartier du Buisson :

Les enfants entrant en petite section de maternelle, ou nouvellement scolarisés à Magny-les-Hameaux et habitant les 1, 2 et 3 square de la Barrerie, seront scolarisés dans les écoles André Gide maternelle et élémentaire.

Création d'un périmètre scolaire variable :

- Quartier de l'hôtel de ville :

Les enfants entrant en petite section de maternelle, ou nouvellement scolarisés à Magny-les-Hameaux et habitant

- allées des Capucines, des Hortensias, des Roses,
- rues Paul Cézanne, Vincent Van Gogh, Paul Gauguin
- mail Léonard de Vinci,
- Du N°3 au 19 impair, et du N° 8 au 12 pair du Chemin de la chapelle,

seront affectés, en fonction des effectifs scolaires, dans les écoles St Exupéry/Petit Prince ou Corot/Samain

Dans le cas de frère(s) ou sœur(s) déjà scolarisés dans un autre périmètre scolaire, les rapprochements de fratries seront pris en compte.

- **A DECIDE** d'approuver les statuts modifiés du SIAHVV comme suit:

- **S'EST PRONONCE** favorablement sur la demande d'adhésion de la commune du Mesnil-Saint-Denis ;
- **S'EST PRONONCE** favorablement à l'adhésion de la communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- **S'EST PRONONCE** favorablement sur les modifications des différents articles, apportées aux statuts initiaux ;
- **A PRIS ACTE** que cette modification de statuts est subordonnée à autorisation préfectorale.

- **A APPROUVE** le projet de protocole de transaction engageant la commune au versement de la somme de 407 euros au profit d'une famille magnycoise à titre de réparation du préjudice subi du fait du manquement de l'administration et **A AUTORISE** M. le Maire à la signer.

- **A APPROUVE ET VALIDE** les modifications apportées au projet de PLUi de l'Agglomération de Saint-Quentin-en Yvelines arrêté le 17 décembre 2015 puis arrêté une seconde fois le 26 mai 2016 ; **ET A DEMANDE** à l'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines de bien vouloir approuver les modifications apportées au projet de PLUi arrêté le 17 décembre 2015 puis le 26 mai 2016 ; **ET A DEMANDE** à l'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines de bien vouloir approuver le projet de PLUi arrêté le 17 décembre 2015 puis le 26 mai 2016 tel qu'il sera modifié par sa délibération portant approbation desdites modifications.

- **A ADOPTE** la motion de soutien à l'Agence des Espaces Verts (AEV) comme outil essentiel pour la préservation des espaces forestiers et agricoles en Ile-de-France et s'opposant à sa suppression par la Région.



Le Maire

Bertrand HOUILLON

**PS. Le registre des délibérations est à la disposition des personnes qui souhaiteraient le consulter, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie Centrale.**